



Adresse postale : Piste BMX Vallée du Gier
Zone Industrielle les Fraries
42740 SAINT PAUL EN JAREZ
Siège social : Mairie de Saint Paul en Jarez
Association loi du 1^{er} Juillet 1901
Affiliation FFC N° 2442109
Agrément Jeunesse & Sport N° 42S008, 003
Déclaration Préfecture N° W423003023

REGLEMENT INTERIEUR

CHAPITRE 1 / Convention du site

La piste de BMX se situe dans un complexe sportif où chaque discipline doit respecter les consignes bien établies.

Articles 1.1 / Circulation dans le site

L'entrée du BMX se fait par le portail situé en face du cimetière aux horaires d'ouvertures mentionnées dans l'**article 1.5**.

Il est **INTERDIT** de franchir ce portail avec les véhicules même pour déposer votre enfant quelques minutes. Vous devez vous garer sur le parking et emmener votre enfant jusqu'au portail de la piste ce en quoi il ne sera accepté. Seul l'entraîneur où les personnes ayant une autorisation préalable sont autorisées à se déplacer sur le site.

Il est formellement interdit de jouer sur les terrains de football, de rouler et de faire des dérapages sur les terrains de basket sauf en cas de décision des entraîneurs.

Article 1.2 / Utilisation de la piste de BMX

L'utilisation de la piste est interdite à toute personne non licenciée au BMX Vallée du Gier. L'équipe dirigeante se réserve la possibilité d'accorder un droit d'accès aux licenciés FFC d'autres clubs lui ayant fait la demande au préalable. La licence sera alors exigible.

L'utilisation de la piste se fait aux horaires d'ouverture mentionnées dans l'**article 1.5** et lors de journées spécifiques (Vacances scolaires, Centres de Loisirs, Baby-Gym, etc.)

Seuls les vélos de types BMX Race sont autorisés à rouler sur la piste.

Toutes entraves à ces règles seront réprimandables par les membres du bureau, allant même jusqu'à la police municipale du village de Saint Paul en Jarez.

Article 1.3 / Devenir membre

Le BMX est un sport qui peut être pratiqué au Club du BMX Vallée du Gier à partir de 4 ans et ayant une maîtrise du vélo sans roulette.

Une séance de découverte lors de la journée porte ouverte (premier samedi de septembre) est offerte à toutes personnes désirant s'y essayer. Pour cela, le club met à disposition des vélos, des casques et des gants. Pour les personnes mineures, la présence des parents lors de ces essais est **OBLIGATOIRE** afin d'assumer toutes responsabilités en cas de problématiques quel qu'elles soient.

A la suite de cette séance, le ou la pilote se prononcera sur son souhait ou non de devenir membre de l'association.

En cas de souhait, les parents devront se procurer le dossier d'inscription auprès de l'association et le ramener dûment remplis lors de la semaine de permanence (**article 1.6**) ce en quoi le ou la pilote ne sera pas inscrit(e).

Pour les anciens membres, ils devront également retourner le dossier d'inscription lors de cette permanence (**article 1.6**). Après cette date, ils ne seront pas inscrits au club.



Article 1.4 / Liste des Groupes

Le BMX Vallée du Gier propose plusieurs niveaux de pratiques afin de satisfaire tous ses adhérents :

- **Activité Eveil : 1 séance / semaine**
Obligatoire pour les pilotes de 6 ans et moins débutant ce sport.
- **Ecole de vélo : 2 séances / semaine**
Pour les pilotes de 6 ans et plus souhaitant pratiquer le BMX en loisir. Ces pilotes participeront également s'ils le souhaitent à des courses niveaux départementales.
- **Compétition : 2 séances / semaine**
Pour les pilotes de 6 ans et plus souhaitant pratiquer le BMX en compétition. Ces pilotes *DEVRONT OBLIGATOIREMENT* participer à minimum 4 courses sur 7 au niveau départemental et 4 courses sur 7 au niveau Régional.
- **Centre d'entraînement :**
 - **Espoir : 3 séances / semaine**
Devront participer aux courses régionales et auront pour objectif de participer aux courses nationales
 - **Expert : 5 séances / semaine**
Devront participer aux courses nationales. Les pilotes n'étant pas qualifiés devront tout mettre en œuvre pour se qualifier pour la saison prochaine. Ce groupe sera accessible sur dossier et entretien.

La constitution des groupes (10 au total), se fera en tenant compte du niveau de pratique, de l'âge, de l'effectif et de l'envie du pilote. Les groupes pourront être modifiés en cours de saison en fonction des variations d'effectif et du niveau des pilotes.

Seuls les entraîneurs auront le pouvoir de décider si un pilote est dans son groupe approprié ou s'il doit en changer. En aucun cas les parents ne pourront choisir.

Article 1.5 / Horaires d'ouverture de la piste pour les entrainements (voir Annexe 1)

Lundi	de 18 ⁰⁰ à 20 ⁰⁰
Mardi	de 17 ³⁰ à 21 ⁰⁰
Mercredi	de 13 ³⁰ à 19 ³⁰
Jeudi	de 17 ³⁰ à 21 ⁰⁰
Vendredi	de 16 ⁰⁰ à 20 ⁰⁰
Samedi	de 09 ⁰⁰ à 17 ³⁰

L'affectation des groupes par tranches horaire est consultable sur notre site internet ou à l'affichage sur le tableau d'information.

En période de vacances scolaires les entrainements se termineront le samedi qui suit l'arrêt des cours et reprendront le jour correspondant à votre groupe lors de la reprise des cours.

Lors de ces vacances des journées de stage seront organisées par le club. Les informations concernant celles-ci vous seront communiquées en amont.

ATTENTION RAPPEL

Les parents, tuteurs ou responsables des pilotes doivent impérativement emmener et récupérer ces derniers au portail de la piste, en aucun cas le club ne sera tenu responsable en cas de manquement de cette consigne.

Pour cette saison, une **zone d'attente** (parents et pilotes attendant leurs séances) sera mise en place. C'est à cet endroit que tout le monde devra rester lors des séances d'entraînement. Hormis les pilotes concernés, PERSONNES ne pourra aller sur la bute de départ.

Lors de la piste libre, les mineurs seront OBLIGATOIREMENT accompagnés de leurs parents.



Article 1.6 / Horaire d'ouverture du bureau

Les ouvertures de bureau serviront à remettre les dossiers d'inscription, les licences ou tout autre document lors de la saison.

Pour la remise du dossier d'inscription, une permanence aura lieu à la salle des associations (salle située en face de la piste) lors de la *semaine 38*. Voici les horaires d'ouverture :

- Lundi 15 Septembre : 18⁰⁰ à 20⁰⁰
- Mardi 16 Septembre : 18⁰⁰ à 20⁰⁰
- Mercredi 17 Septembre : 18⁰⁰ à 20⁰⁰
- Jeudi 18 Septembre : 18⁰⁰ à 20⁰⁰
- Vendredi 19 Septembre : 18⁰⁰ à 20⁰⁰

Les horaires d'ouverture pour le reste de la saison vous seront communiqués en temps et en heure.

CHAPITRE 2 / Convention FFC

Article 2.1 / Tenue vestimentaire

Conformément à la réglementation nationale BMX sont Obligatoires pour la pratique :

- Un casque intégrale
- Une paire de gants couvrant la totalité des mains
- Un pantalon long en tissu résistant et non flottant
- Un maillot ou sweat shirt à manches longues
- Une paire de chaussures fermées type basket/tennis
- Une paire de chaussette montante au dessus de la malléole (*socket interdit*)

Sont conseillés :

- Une paire de genouillère
- Une paire de coudière ou un gilet de protection

Article 2.2 / Equipements vélo

Conformément à la réglementation nationale BMX :

- Le guidon doit être bouché à ses extrémités
- Une seule roue libre sera acceptée à l'arrière
- Le frein avant est formellement interdit
- La mousse de potence est fortement conseillée
- Une plaque d'identification du pilote doit être fixée à l'avant du guidon (compétition uniquement)
- Une plaque latérale portant le numéro du pilote doit être fixé de part et d'autre du cadre (compétition uniquement)

Nota : pour plus d'information vous pouvez consulter la réglementation fédérale sur le site du club

Si le pilote n'est pas équipé de cette façon et que son vélo n'est pas en état de marche, il ne participera pas à la séance.

CHAPITRE 3 / Convention interne

Article 3.1 / Organisation administrative

LE COMITE DIRECTEUR

Il est composé de membres élus par l'Assemblée Générale. Tous membres adhérents à l'association participent à l'élection du comité directeur et peut présenter sa candidature (les adhérents mineurs de moins de 16 ans seront représentés par un membre de la famille majeur, les mineurs âgées de 16 ans et plus ont le droit de vote). Les votes par procuration sont autorisés et limités à 1 voix par personne.



LE BUREAU

Il est composé de membres élus par le comité directeur, il en est son exécutif. Les attributions des membres du bureau sont les suivantes :

1. Président et Vice-Président

Ils se partagent les démarches auprès :

- De la Mairie,
- du Conseil Général,
- du Conseil Régional,
- de la Direction Départemental et de la Cohésion Sociale (DDCS),
- de la Fédération Française de Cyclisme,
- des relations publiques.

2. Secrétaire (adjoint)

- Gestion des licences FFC des adhérents du club
- Création des dossiers de subventions aux communes environnantes
- Rédigent les courriers
- Rédigent les comptes-rendus de réunion
- Communiquent les informations relatives à la Fédération et aux décisions du bureau

3. Membre correspondant :

- Création et mise à jour du fichier des adhérents
- Effectue les engagements aux courses
- Gère la partie technique administrative lors des courses organisées sur notre piste.

4. Trésorier (adjoint)

- Tenu du registre des comptes à jour
- Création du budget prévisionnel
- Responsabilité avec le Président du compte chèque ouvert par l'association
- Détient, comme le Président, un chéquier et en a la signature

Article 3.2 / Adhésions

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle comprenant le montant de l'adhésion à l'association soit 140€. Cette adhésion comporte l'encadrement du pilote tout au long de la saison et du maillot du club.

Une réduction de 10€ sera appliquée sur le montant de l'adhésion par adhérent supplémentaire d'une même famille. La 4^{ème} adhésion est offerte par le club.

A cette adhésion vient s'ajouter le montant de la licence FFC (voir site du club pour connaître le montant de votre enfant pour la saison). Ce prix est fixé par les instances cyclistes annuellement. Il ne peut être appliqué de réduction sur le montant de la licence FFC.

Article 3.3 / Inscriptions aux courses

Les engagements aux courses qu'elles soient, départementales, régionales, inter-régionales, nationales ou internationales se feront sur le panneau d'affichage se trouvant sous la butte de départ.

Les pilotes ou leurs parents devront respecter les dates limites d'inscription et acquitter la somme demandée au moment de l'inscription.

Les parents devront déposer le règlement dans la boîte aux lettres située vers le départ en indiquant au dos du chèque le nom du pilote et la course réglée.

Attention : Sans règlement, le pilote ne sera pas inscrit



Article 3.4 / Port du maillot

Lors de votre adhésion à l'association, un maillot aux couleurs du club vous sera remis. Ce maillot devra être porté lors de toutes les compétitions et également lors de la photo de groupe qui aura lieu fin septembre.

Le port du maillot ne sera pas obligatoire **UNIQUEMENT** pour les pilotes sponsorisés ou faisant partie d'une Division Nationale.

CHAPITRE 4 / Autorisation de diffusion

Lors des entrainements et des manifestations, des images fixes ou animées sont parfois réalisées pour des supports d'animation, sites internet liés au BMX, bulletins municipaux ou pour le club directement. De part l'adhésion au club, vous en acceptez la diffusion.

CHAPITRE 5 / Informations relatives à la vie du club

Toutes les informations relatives à la vie du club seront effectuées par voix d'affichage sur le site internet du club et sur les tableaux prévus à cet effet dans un délai convenable.

Article 5.1 / Evènements

Tout au long de la saison, le club organise un certains nombres d'évènements pour continuer son plan de développement mais également pour accroître sa principale optique qui est l'esprit familiale.

Voici les dates à retenir :

- Journée portes ouvertes : **Samedi 06 Septembre 2014**
- Photo de groupe : **Samedi 27 Septembre 2014**
- Calendrier du club :
 - Distribution : **Octobre 2014**
 - Retour : **Janvier 2015**
- Manche du Trophée d'Automne à St Paul : **Dimanche 02 Novembre 2014**
- Tombola :
 - Distribution : **Novembre 2014**
 - Retour : **Février 2015**
 - Tirage : **samedi 21 Mars 2015**
- Course inter club & Galette des rois : **Samedi 17 Janvier 2015**
- Soirée dansante : **Samedi X Février 2015**
- Trophée de la Vallée du Gier : **Samedi X Mai 2015**
- Journée de clôture + AG : **Samedi X Juin 2015**

Article 5.2 / Location vélos

Dans le cadre de l'opération BMX pour tous, il est proposé (dans la limite des stocks disponible) une location de vélo et d'équipements (casques) aux pilotes ou parents jusqu'à que ceux-ci soient équipés.

Un contrat de location entre l'association et le loueur sera alors signé. Le montant de la dite location est fixée annuellement par le comité directeur de l'association.

Lors de la signature du contrat, le loueur devra remettre la totalité des chèques à l'association.

Le tarif des locations est disponible sur notre site internet ou sur le panneau d'affichage situé vers le départ.

IMPORTANT

Les mois débutés seront OBLIGATOIREMENT dus.

Planning saison 2015



ANNEXE 1

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Loïc	Tint	Autre	Loïc	Tint	Autre	Loïc	Tint	Autre	Loïc	Tint	Autre	Loïc	Tint	Autre	Loïc	Tint	Autre
9																		
10																		
11																MR	K	
12																B	M	
13																		
14							KR		A							KR		
15							AR									AR	CE-	
16								CE+ Muscu										
17																		
18							MR		M									
19							CE- CE											
20							CE+ Muscu											
21																		

NIVEAUX	NOM DES GROUPES	AGES
ACTIVITE EVEIL	B M K A V	3 à 6 ans 7 - 8 ans 9 - 10 ans 11 à 16 ans 17 ans et +
ECOLE DE VELO	MR KR AR	5 à 8 ans 9 - 10 ans 11 et +
COMPETITION	Mini Race Kid Race Ado Race	5 à 8 ans 9 - 10 ans 11 et +
CENTRE ENTRAINEMENT	CE- CE+	Niveau Régional - Inter régional : 12 ans et + Niveau Inter régional - International : 12 ans et +
AUTRE	PL VTT	Sous la responsabilité des parents VTT